



COMMUNIQUÉ
Paris, le 08/07/2019

pour « 40 millions d'automobilistes », l'aggravation des sanctions pour le téléphone tenu en main au volant n'est pas la solution

Le Comité interministériel de la sécurité routière qui s'est tenu le 09 janvier 2018 détaillait 18 nouvelles mesures visant à réduire le nombre de tués sur les routes françaises. Parmi celles-ci, la mesure 13 - dont l'objectif est de « mieux faire respecter l'interdiction de la tenue en main du téléphone pendant la conduite » - devait donner la possibilité aux forces de l'ordre de retenir le permis de conduire « lorsque le conducteur tient son téléphone en main et commet en même temps une infraction menaçant la sécurité d'autrui ».

Cette mesure fait aujourd'hui, lundi 08 juillet 2019, l'objet d'un article dans le projet de loi d'Orientation des Mobilités (dite LOM), qui doit être présenté et voté à l'Assemblée nationale dans les prochaines semaines. Le Gouvernement, à l'initiative de la proposition, a déclaré vouloir avancer rapidement sur le sujet et mettre en place la mesure avant la fin de l'année. Mais pour l'association « 40 millions d'automobilistes », qui condamne fermement tout usage du téléphone tenu en main au volant, l'aggravation des sanctions ne constitue en rien une solution efficace pour lutter contre ce fléau.

L'article dispose que « *les officiers et agents de police judiciaire retiennent à titre conservatoire le permis de conduire du conducteur : 7° Lorsque le véhicule est intercepté, lorsqu'une infraction en matière d'usage du téléphone tenu en main est établie simultanément avec une des infractions en matière de respect des règles de conduite des véhicules, de vitesse, de croisement, de dépassement, d'intersection et de priorités de passage (...).* »

Mais pour l'association « 40 millions d'automobilistes », cette mesure, si elle était adoptée, ne permettrait pas de réduire le nombre d'accidents dus à l'usage du téléphone en situation de conduite : « Le téléphone au volant est un des principaux fléaux de ces dernières années sur les routes françaises : on estime qu'il est à l'origine d'environ 10% des accidents corporels et 1% des accidents mortels. C'est une pratique que l'on ne peut en aucun cas cautionner et contre laquelle il faut lutter absolument, rappelle Pierre CHASSERAY, délégué général. Mais pour autant, on ne peut pas procéder n'importe comment. Et en l'occurrence, aggraver les sanctions ne sert à rien. La seule solution pérenne et efficace, c'est d'éduquer et de travailler à changer durablement les mentalités, pour éradiquer les comportements dangereux » explique Pierre CHASSERAY.

L'association rappelle également que plus d'un million de personnes continuent à conduire malgré un défaut de permis ou d'assurance. Généraliser la rétention du permis de conduire en cas d'infraction liée au téléphone tenu en main au volant ne ferait que renforcer cette pratique, à l'origine de nombreux drames humains chaque année.

Retrouvez tous nos communiqués en exclusivité sur www.fil-conducteurs.com, avant leur diffusion.
Inscrivez-vous dès maintenant, et venez échanger avec nous sur l'actualité ! [Cliquez ici](#)



www.fil-conducteurs.com



@40MA - 40 millions d'automobilistes
@PChasseray - délégué général



www.40millionsdautomobilistes.com

Contact presse :

presse@40ma.net
Tél. : 02 43 50 06 35
Port. : 06 10 07 48 26